

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
SASU 3M TAXI
Du 29/10/2025**

3M TAXI

SASU au capital de 1 000 €uros
19 RUE DU LIMOUSIN, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
978 712 826 R.C.S. Bobigny

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 octobre, à 10 heures, l'actionnaire unique s'est réuni à Tremblay-en-France en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Est présent :

- Madame TALEB Wassila demeurant au : 19 RUE DU LIMOUSIN, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE, née le 28/12/1990 à Tremblay-en-France, de nationalité Française;

Madame TALEB Wassila préside la séance en qualité de président.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'actionnaire unique plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE.**
- **POUVOIR POUR EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES**

La présidente donne ensuite lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique constate que la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2024 fait apparaître que le montant des capitaux propres est au moins égal à la moitié du capital social, ce qui permet de constater la reconstitution effective des capitaux propres.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tout pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un contrat ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale accepte cette résolution,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente.

